

**Conditions d'éligibilité et pièces justificatives**  
Souscription Autre professionnel (voirie)

<b>Non-Résident : autres professionnels, et leurs salariés</b>	<b>Condition d'éligibilité</b>		Personne physique ou morale exerçant une activité professionnelle domiciliée dans la commune, et dont l'activité <u>ne figure pas</u> dans la liste des codes NAF éligibles aux tarifs professionnel de proximité (voir conditions d'éligibilité de la catégorie Professionnel de proximité).
	<b>Durée de validité</b>		1 an
	Justificatifs entreprise du secteur privé	<input type="checkbox"/> *	Inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis, moins de 3 mois) <b>OU</b> Extrait D1 délivré par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
		<input type="checkbox"/> *	Extrait d'identification du répertoire national des entreprises, délivré par l'INSEE (moins de 3 mois), dont l'identifiant APE ne figure pas dans la liste des codes NAF ci-dessous
	Justificatif établissement du secteur public	<input type="checkbox"/> *	Avis de situation Sirene de l'établissement, à télécharger sur le site de l'INSEE <a href="https://avis-situation-sirene.insee.fr/">https://avis-situation-sirene.insee.fr/</a>
	Justificatifs véhicule	<input type="checkbox"/> *	Certificat d'immatriculation au nom de la société/représentant légal (cas général), de l'employeur (véhicule de fonction), du loueur (véhicule loué), ou du demandeur (salarié)
		<input type="checkbox"/>	<u>Si véhicule de fonction</u> : Attestation de l'employeur certifiant que le véhicule considéré est un véhicule de fonction
<input type="checkbox"/>		<u>Si véhicule loué</u> : Contrat de location d'une durée d'un an minimum, précisant l'immatriculation du véhicule et le nom du demandeur	
Autres justificatifs	<input type="checkbox"/>	<u>Si salarié</u> : Dernier bulletin de paie	
	<input type="checkbox"/>	<u>Si salarié à Boulogne, Issy, Vanves</u> : Attestation de l'employeur établissant que le demandeur travaille en horaires décalés par rapport à la période habituelle de fonctionnement des transports en commun <b>OU</b> que son domicile se situe à plus de 45 minutes de son lieu de travail en transports en commun (fournir une preuve Vianavigo)	

Ne sont pas recevables les demandes concernant les véhicules de location en attente de clients, et les véhicules au nom d'une société de location de véhicules.